

Poelmans, J. et Lecompte, J., *L'agriculture européenne et les pays tiers*, Université libre de Bruxelles, Institut d'Études européennes, Thèses et Travaux économiques 7, Presses Universitaires de Bruxelles, 1972, 185 p.

Jean-Marie Roy

Volume 4, Number 3, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700333ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700333ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Roy, J.-M. (1973). Review of [Poelmans, J. et Lecompte, J., *L'agriculture européenne et les pays tiers*, Université libre de Bruxelles, Institut d'Études européennes, Thèses et Travaux économiques 7, Presses Universitaires de Bruxelles, 1972, 185 p.] *Études internationales*, 4(3), 372–374.
<https://doi.org/10.7202/700333ar>

POELMANS, J. et LECOMPTE, J., *L'agriculture européenne et les pays tiers*, Université libre de Bruxelles, Institut d'Études européennes, Thèses et Travaux Économiques 7, Presses Universitaires de Bruxelles, 1972, 185p.

L'accroissement de la productivité dans la plupart des secteurs de production, du moins dans les pays industrialisés, de même qu'une consommation accrue et diversifiée de biens de toutes natures, ont eu pour résultat une hausse considérable du volume du commerce international depuis la Deuxième Guerre mondiale. En même temps, les différents pays du monde sont devenus plus conscients de la nécessité de fonder les échanges internationaux sur des pratiques et des réglementations le plus équitables possible pour l'ensemble des pays concernés, pour, d'une part, contrer les velléités de protectionnisme toujours présentes dans la politique commerciale des différents États, et pour, de l'autre, éviter de tomber dans un état anarchique des échanges, où les plus forts écraseraient les plus faibles.

En dépit de plusieurs déclarations de bonnes intentions et de louables efforts faits par quelques pays, la communauté internationale n'a encore fait que peu de progrès sur le chemin de véritables accords d'échanges internationaux. C'est en fonction de cette libéralisation et de cette réglementation du commerce international des denrées agricoles que l'ouvrage de Mme Poelmans et de J. Lecompte tente une sorte de bilan de la politique agricole commune de la CEE vis-à-vis des pays tiers.

Et tout d'abord, pourquoi une politique agricole commune pour ces six pays de l'Europe de l'Ouest qui n'avaient d'abord envisagé qu'une communauté du charbon et de l'acier? Parce que le traité de Rome, en établissant la CEE, avait pressenti la nécessité de déboucher sur une forme quelconque de communauté politique et que, dans une telle communauté politique, il était impensable d'ignorer une partie non négligeable de la population concernée, à savoir les agriculteurs. En second lieu, parce que dans le secteur de l'industrie alimentaire, il est assez difficile d'établir une démarcation exacte entre produits agricoles et produits industriels. Enfin, parce qu'une véritable union douanière ne peut

se permettre de laisser de côté les produits agricoles, « quand divers pays ont un intérêt vital à les exporter ».

Ceci étant posé, on procède à l'examen des produits soumis à la politique agricole commune; on fait état des objectifs du traité de Rome dans le domaine agricole et on analyse les diverses phases de la mise en place de la politique agricole commune, avec la conférence de Stresa en 1958 et les propositions de la Commission du Marché commun du 30 juin 1960.

Cette politique agricole commune comporte quatre aspects: une politique de marché, une politique de structure, une politique commerciale et une politique sociale. De toutes ces politiques, une seule a été mise en place, la politique de marché. À cette fin, le régime des échanges avec les pays tiers est soumis à tout un ensemble de réglementations reposant sur les principes suivants: la suppression de toute restriction quantitative ou des mesures d'effet équivalent, d'une part, la compensation totale ou partielle des prix, de l'autre.

Le chapitre III situe le commerce agricole de la Communauté par rapport à son commerce total. Comme il fallait s'y attendre, la part des produits industriels a pris une importance de plus en plus considérable, passant de 28 à 44% entre 1958 et 1969, alors que la part des produits primaires, dont les produits agricoles, est passée de 72 à 56% durant la même période, révélant pour l'agriculture un degré d'autoapprovisionnement de plus en plus élevé. Ainsi en 1958/1960, à l'importation, le commerce intra-CEE des produits agricoles ne représentait que 20% du commerce extra-CEE, alors qu'en 1969, le commerce intra-CEE atteint plus de 50% du commerce extra-CEE.

Les deux chapitres suivants examinent les principaux flux géographiques du commerce des produits agricoles et des produits agricoles réglementés, à l'importation (chapitre IV) et à l'exportation (chapitre V).

Dans l'ensemble, les importations agricoles de la Communauté ont augmenté de 1958 à 1969. Cependant, leur part dans les importations totales de la Communauté a fortement décliné, passant de 46% en 1958 à 20% en 1969. On peut donc conclure que la politique agricole commune n'a pas eu pour effet de diminuer les

importations. D'autre part, on constate que, si les pays en voie de développement exportaient plus de produits agricoles à la Communauté en 1958, la part des pays industrialisés en valeurs absolues semble devoir augmenter plus rapidement. L'on constate aussi que la part des pays à commerce d'État (pays communistes), relativement faible en 1958, a connu les pourcentages d'accroissement les plus élevés durant la période 1958-1969. Cependant, en valeurs absolues, la part de ces derniers pays reste beaucoup plus faible que celle des pays industrialisés et des pays en voie de développement.

Les exportations agricoles de la CEE sont beaucoup moins considérables que les importations (28% des importations en 1969). Il n'en reste pas moins que, depuis 1958, on remarque une croissance lente mais régulière des exportations de produits agricoles. C'est vers les pays industrialisés, notamment les É.-U. et les pays de l'AELE que les exportations sont le plus élevées. Du côté des pays en voie de développement, les exportations ont aussi connu une hausse, mais une hausse ponctuée de fluctuations. Les fluctuations ont été encore plus marquées dans les exportations vers les pays à commerce d'État.

Enfin, notons que la part des exportations agricoles dans les exportations totales de la Communauté n'a cessé de baisser depuis 1958, passant de 13.2% en 1958 à 8.1% en 1969.

Le chapitre VI fait une analyse détaillée de l'évolution des échanges des produits réglementés « pour permettre d'apprécier les mouvements parfois importants qui se sont produits pour certains d'entre eux, ainsi que les incidences financières des prélèvements et des restitutions sur les échanges avec les pays tiers ». Les principaux produits réglementés sont les céréales, la viande porcine et bovine, les produits laitiers, les matières grasses, les fruits et légumes.

L'instauration d'une politique agricole commune n'a pas été sans susciter certaines réactions de la part de certains pays tiers. Le pays qui a réagi le plus vivement à cette politique agricole commune a été les États-Unis, qui ont été impliqués dans ce que l'on a appelé la guerre des poulets et la guerre du soja. La guerre des oranges, pour sa part, a opposé les producteurs du bassin méditerranéen de même que les

importateurs de la Communauté, sauf les Italiens, d'une part, et le seul producteur d'agrumes de la Communauté, de l'autre, à savoir l'Italie.

Dans les efforts de réorganisation du commerce international, la Communauté européenne s'est révélée un interlocuteur important, notamment à l'occasion des négociations tarifaires multilatérales qui se sont ouvertes dans le cadre du GATT au printemps de 1964, négociations connues sous l'appellation de *Kennedy Round*. Mais, les résultats dans le secteur des échanges agricoles ont été plutôt médiocres. Il semble, cependant, que c'est l'intransigeance des États-Unis, beaucoup plus que les exigences de la CEE, qui soit responsable de cet échec. Même pour les échanges portant sur le blé qui ont donné lieu au seul accord véritable issu du *Kennedy Round*, on a assisté, à peine un an plus tard, à une crise grave due aux initiatives arbitraires et non conformes à l'accord, de la part du gouvernement américain.

Quant à la convention sur l'aide alimentaire aux pays en voie de développement négociée en même temps que le *Kennedy Round*, il s'est réalisé à la suite de pressions très fortes des États-Unis qui y voyaient la possibilité d'écouler vers la CEE un million de tonnes de blé de force au prix de l'accord international plutôt que de le donner aux pays en voie de développement, ceci en raison du fait que la convention obligeait la Communauté « à alléger ses stocks éventuels de céréales d'un million de tonnes ».

Le chapitre VIII examine les conséquences possibles de l'élargissement de la Communauté européenne. À remarquer qu'au moment de la publication de l'ouvrage, le Danemark avait posé une candidature à la CEE. Nous savons maintenant que le Danemark a refusé de ratifier les protocoles d'adhésion.

Les auteurs prévoient que, suite à cet élargissement de la CEE, le degré d'auto-suffisance de la Communauté sera plus élevé qu'auparavant pour certains produits, mais que, pour la plupart des grands produits, il sera plus faible, du moins au début, si l'on projette les tendances des années soixante. Mais, à moyen et à long terme, il est probable que le commerce intracommunautaire tendra à progresser plus rapidement que les importations en provenance des pays tiers.

Mais l'élargissement de la Communauté pose surtout le problème des accords préférentiels du Royaume-Uni avec certains membres du Commonwealth. Deux produits sont particulièrement sujets à litige: le sucre en provenance des pays tropicaux du Commonwealth, et le beurre de la Nouvelle-Zélande, en raison de l'importance exceptionnelle de ces produits pour l'économie des pays concernés.

Et les auteurs de conclure. La politique agricole commune a suscité de vives réactions de la part de pays à vocation agricole, qu'ils soient évolués ou en voie de développement. La réaction la plus violente est venue des États-Unis, alors que, parmi les pays développés, c'est le Danemark qui a été le plus durement touché. Se tournant ensuite vers les pays en voie de développement, ils constatent: 1) une diminution régulière de l'importance des produits agricoles dans leurs exportations vers la CEE (56% en 1958; 36.8% en 1969); 2) une diminution de la part de ces pays dans le commerce total de la CEE (42.2% en 1958 et 36.2% en 1969 pour les importations et 38.5% en 1958 et 26% en 1969 pour les exportations). Cependant, certains pays en voie de développement, notamment les pays du bassin méditerranéen et les EAMA, ont pu améliorer la situation de certaines de leurs exportations.

Quant aux pays à commerce d'État, ils ne comptent que pour 10% dans les importations agricoles totales de la Communauté, et pour moins de 8% dans les exportations. Cependant, les exportations de ces pays vers la CEE revêtent « une signification particulière pour eux car elles servent de monnaie d'échange à l'importation de biens d'équipement ou de produits à technologie avancée ».

Une autre conséquence, imprévue celle-là, de la politique agricole commune de la CEE est la reconnaissance de facto de la Communauté par les pays à commerce d'État alors que, sauf pour la Yougoslavie, ils se sont toujours refusé à le faire au plan diplomatique.

La politique agricole commune a relevé un défi important si l'on considère les positions de départ des six pays membres de la Communauté. Mais l'avenir de cette politique repose sur la solution de certains problèmes: tout d'abord celui des excédents de certains produits. Mais ce problème est relié à un autre

beaucoup plus large: celui de l'établissement d'une véritable politique commerciale commune envers les pays tiers, notamment dans le secteur agricole, afin de réduire progressivement l'anarchie qui règne sur les marchés agricoles internationaux, tout en permettant aux pays en voie de développement d'avoir la place qui leur revient, et à des prix qui leur conviennent, sur ces marchés.

Jean-Marie ROY,

Géographie,
Université de Sherbrooke.

DETREZ, Conrad, *Les mouvements révolutionnaires en Amérique latine*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles 1972, 133p. + 10p. de tableaux statistiques en annexe.

Journaliste engagé, Detrez veut, dans ce texte, faire le point sur l'état des mouvements de libération en Amérique latine. Une synthèse l'aurait sans doute contraint à accoucher d'un ouvrage plus considérable, très coûteux et surtout difficile à diffuser. L'inventaire systématique auquel il se livre dans un style heurté, parfois presque télégraphique, le situe cependant plus près du pamphlétaire que de l'analyste. En un peu plus d'une centaine de pages, il entreprend de montrer que les luttes actuelles sont en quelque sorte le prolongement de celles menées jadis par Bolivar dont le rêve d'indépendance et d'unification continentale serait à notre époque assuré par les Castro, Guevara, Marighela, etc.; y réussit-il?

En tentant de situer les bilans isolés des luttes révolutionnaires menées dans chacune des républiques latines-américaines dans le cadre d'une grande fresque historique où se confondent le colonialisme, le nationalisme et l'impérialisme et en insistant sur le phénomène sensiblement extrapolé de la contagion castriste à titre de détonateur unique, il nous a semblé que l'auteur simplifiait la question. L'épopée cubaine en dépit de son impact évident constitue un événement, une approche à laquelle on ne saurait identifier, même en tant que prolongement, les phénomènes péruvien et chilien. Ainsi, les titres dont sont coiffés les chapitres